



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRÈZE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2019-055

PUBLIÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

**Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
/ Bureau de la coordination administrative interministérielle**

19-2019-09-19-002 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Élisabeth Pérot, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze (2 pages)

Page 3

Préfecture / Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la
coordination administrative interministérielle

19-2019-09-19-002

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme
Élisabeth Pérot, cheffe de l'unité départementale de
l'architecture et du patrimoine de la Corrèze



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture
Secrétariat général
Bureau de coordination administrative
interministérielle

*Arrêté préfectoral
portant délégation de signature à Mme Elisabeth Pérot
Cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze*

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 43 ;

Vu le décret n°2004-474 du 2 juin 2004 modifié portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État ;

Vu le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles,

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 9 mai 2018 portant nomination de M. Frédéric Veau en qualité de préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2019 nommant Mme Elisabeth Pérot, architecte des bâtiments de France, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

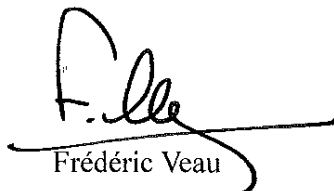
ARRÊTE

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth Pérot, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze, à l'effet de signer dans les limites de ses attributions et compétences :

- autorisation de travaux sur immeuble situé dans les abords de monuments historiques, pour les travaux ne relevant pas d'une autorisation au titre du code de l'urbanisme ou du code de l'environnement, en application de l'article L.621-32 et de l'article R.621-96 du code du patrimoine ;
- autorisation de travaux sur immeuble situé dans un site patrimonial remarquable, pour les travaux ne relevant pas d'une autorisation au titre du code de l'urbanisme ou du code de l'environnement, en application des articles L.632-1 et D.632-1 du code du patrimoine ;
- autorisation de travaux sur immeuble situé dans un site classé, pour les travaux ne relevant pas d'une autorisation du ministre chargé des sites, en application des articles L.341-10 et R.341-10 du code de l'environnement.

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture de la Corrèze, le cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tulle, le 19 SEP. 2019



Frédéric Veau